

PLAN D'ACTION CONCERTÉ POUR LA CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES

Parc littoral de Saint-Fulgence

MARS 2022

Synthèse

Préambule

Au coeur de Saint-Fulgence, le long du Saguenay, se trouve un milieu d'importance majeure pour la biodiversité et le maintien de nombreux services écologiques attribués aux milieux humides et hydriques. Ce milieu regroupant le secteur des battures, le marais de Canards Illimités, le Cap-des-Roches ainsi que la flèche littorale a fait l'objet de nombreux projets de mise en valeur ou de conservation par le passé, ce qui démontre l'intérêt de nombreux groupes et citoyens d'assurer la pérennité écologique du milieu tout en intégrant l'aspect humain au coeur de la conservation.

La municipalité de Saint-Fulgence souhaite unifier les divers secteurs d'intérêt du milieu (les battures, le marais, le Cap-des-Roches et la flèche littorale) par la création d'un parc nature permettant une meilleure mise en valeur de l'environnement et de son potentiel. Ce projet vise avant tout à assurer la conservation du milieu, à offrir un lieu de connexion à la nature à la communauté en plus de favoriser l'éducation. Le tout en harmonie avec les activités se déroulant sur le territoire.

Afin de soutenir la municipalité de Saint-Fulgence dans son projet de parc nature, le Comité ZIP Saguenay-Charlevoix et ses partenaires ont réalisé une vaste concertation ayant pour objectifs d'identifier les sites d'importance du territoire, d'identifier leurs différents enjeux et menaces ainsi que de recueillir des suggestions d'actions et de solutions à mettre en place pour mieux protéger ces sites. Cette concertation a été suivie par l'élaboration d'un plan d'action concerté servant d'outils aux divers usagers du secteur (citoyens, commerçants, agriculteurs, etc.).

Le présent document présente uniquement le plan d'action concerté. Il représente une synthèse du document complet décrivant le milieu, le processus de consultation ainsi que les résultats détaillés ayant mené à l'élaboration du plan d'action concerté.

Référence à citer

Comité ZIP Saguenay-Charlevoix. 2022. Plan d'action concerté pour la conservation des écosystèmes du Parc littoral de Saint-Fulgence - Synthèse. Document produit pour la Municipalité de Saint-Fulgence. Saguenay (QC). 42 pages.

Processus de concertation

Ce plan d'action concerté a été réalisé par le biais de trois techniques de concertation distinctes et complémentaires élaborées conjointement par le Comité ZIPSC, le Llio, le CGQ et l'UQAR (Tableau 1). D'abord, un sondage électronique et des entrevues spontanées ont été effectués afin d'obtenir un portrait général du territoire étudié selon ses utilisateurs. Ensuite, des entrevues individuelles avec des acteurs experts du milieu ont été faites afin d'obtenir des points de vue spécifiques à certaines particularités du territoire. Puis, des ateliers de co-construction ont été réalisés afin d'approfondir les éléments apportés lors des consultations précédentes et de prioriser les actions à réaliser pour assurer la conservation des écosystèmes du Parc littoral.

Tableau 1. Descriptif des processus de consultation et de leurs objectifs

Processus consultatif	Objectifs	Date	Nombre de participants
Sondage/Entrevues spontanées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les usages sur le territoire ▪ Identifier ce que le milieu apporte aux usagers 	14 juin au 30 septembre 2021	56
Entrevues ciblées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dresser un portrait du territoire selon une perspective spécifique 	2 juillet au 30 septembre 2021	10
Atelier 1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les enjeux et menaces ▪ Entamer la collecte d'idées ou d'actions pour la conservation du milieu 	2 juillet 2021	7
Atelier 2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prioriser les éléments d'intérêt et les menaces identifiées ▪ Bonifier les idées et actions reçues et en proposer de nouvelles 	19 novembre 2021	15

Quels sont les éléments d'intérêt ou d'importance?

Au cours du processus de consultation, les participants ont été interrogés sur les éléments d'intérêt ou d'importance dans le secteur du Parc littoral de Saint-Fulgence. En somme, il s'agit d'éléments qui doivent être préservés ou qui revêtent d'une signification particulière. L'ensemble des réponses reçues ont été colligées pour en dégager des tendances ou catégories. Chacune de ces catégories se voit ensuite attribuer un niveau de priorité selon le nombre d'occurrence ou de mention lors des consultations (Tableau 2).

Tableau 2. Priorisation des éléments d'intérêt et d'importance soulevés au cours du processus de consultation

Éléments d'intérêt/d'importance
1. Ressourcement et pratique d'activités sportives
2. Biodiversité
3. Observation (paysages, saisons, faune, flore, etc.)
4. Mission du CIBRO et l'éducation
5. Préservation d'un accès public
6. Zonage de conservation et le statut de refuge faunique
7. Harmonisation des activités humaines avec la nature

Quelles sont les problématiques et menaces?

Au cours du processus de consultation, les participants ont également été interrogés sur les éléments problématiques et les menaces dans le secteur du Parc littoral de Saint-Fulgence. En somme, il s'agit d'éléments qui doivent être adressés, corrigés ou améliorés pour assurer la conservation des éléments d'importance du Parc littoral. L'ensemble des réponses reçues ont été colligées pour en dégager des tendances ou catégories. Chacune de ces catégories se voit ensuite attribuer un niveau de priorité selon le nombre d'occurrence ou de mention lors des consultations (Tableau 3).

Tableau 3. Priorisation des problématiques et menaces soulevées au cours du processus de consultation

Problématiques et menaces
1. Accès sécuritaire à la flèche littorale
2. Aménagements <ul style="list-style-type: none">a. Pérennité et entretien des aménagements actuelsb. Manque d'aménagement (toilettes, poubelles, bancs, etc.)
3. Cohabitation entre l'humain et la nature <ul style="list-style-type: none">a. Déplacement de la faune et de la floreb. Méconnaissance du statut de refuge faunique
4. Présence d'espèces exotiques envahissantes
5. Suivi de la biodiversité et de la qualité du milieu
6. Vandalisme et sécurité
7. Inutilisation des volières
8. Gestion du site et ressources financières
9. Considération de la biodiversité dans la prise de décision

Plan d'action concerté

Objectif

Favoriser la conservation des écosystèmes du Parc littoral de Saint-Fulgence en permettant une harmonisation entre les éléments naturels du milieu et les activités humaines qui s'y déroulent. Le tout dans une perspective de développement durable.

Structure

Le plan d'action concerté pour la conservation des écosystèmes du Parc littoral de Saint-Fulgence est organisé autour de différents éléments qui le structurent. On définit ces éléments de la manière suivante :

Enjeux : Les enjeux correspondent à ce qui se doit d'être préservé pour assurer la conservation au sein du Parc littoral de Saint-Fulgence. Ils regroupent les éléments d'intérêt et d'importance identifiés au cours du processus de consultation.

Problèmes : Les problèmes sont les problématiques et menaces identifiées au cours du processus de consultation. Ils correspondent à des éléments qu'il faut adresser pour assurer la conservation des écosystèmes du Parc littoral de Saint-Fulgence.

Objectifs : Les objectifs représentent les cibles à atteindre afin de contrer les problèmes.

Actions : Les actions consistent en des initiatives et démarches issues du processus de consultation qui pourraient être mises en œuvre pour atteindre les objectifs et/ou préserver les enjeux pour assurer la conservation au sein du parc littoral de Saint-Fulgence.

Le Plan d'action concerté est présenté sous forme de fiches d'action. Le modèle suivant présente une fiche d'action et les éléments qui la composent :

Fiche MODÈLE	
Action N°X Nom de l'action	
Enjeu X. Enjeu associé Problème X.X. Problème associé Objectif X.X.X. Objectif associé	
Description Brève description du contexte.	
Modalités <ul style="list-style-type: none">▪ Contraintes juridiques ou territoriales à considérer lors de la réalisation.	
Acteurs ciblés Liste non exhaustive des personnes, instances ou organismes qui pourraient prendre part dans la réalisation d'une action.	
Niveau de réalisation : Certaines actions ont déjà été entreprises par la municipalité ou par un des acteurs ciblés. Elles seront identifiées comme étant « EN COURS », pour celles qui seront complétées prochainement ou « EN PHASE D'ÉLABORATION », pour celles en développement ou en attente de financement.	
Niveaux de priorité : Le niveau de priorité d'une action est évalué en fonction de l'importance de l'action au regard des participants au processus de concertation, de sa faisabilité à court terme ainsi que son besoin de récurrence.	
	Citoyen – Indique le niveau d'importance de l'action aux yeux des participants au processus de consultation. Il est gradué de 1 (très important, rouge) à 3 (moins important, vert).
	Faisabilité – Évalue la faisabilité à court terme d'une action. Elle peut être de « couteuse et/ou longue à mettre en place » (rouge) à « peu couteuse et rapide à mettre en place » (vert).
	Récurrence – Indicateur uniquement utilisé lorsque l'action demande une certaine répétition dans le temps (ex. annuel).
Exemples/Pistes de réflexion <ul style="list-style-type: none">▪ Exemples de réalisation à d'autres endroits ou idées apportés par les participants au processus de consultation.	

Enjeu 1. Accessibilité

L'accessibilité fait d'abord référence à l'accès public aux différents secteurs du Parc littoral et à la sécurité de ces accès. Cela fait également référence aux aménagements en place pour permettre et faciliter l'accès. L'accessibilité inclut aussi les usages qui s'effectuent sur le territoire du parc littoral, que ce soit des activités récréatives ou sportives.

Objectif	Action	Niveau de réalisation	Priorité		Acteurs ciblés	Fiche
			Citoyen - Faisabilité - Récurrence			
Problème 1.1. Accès sécuritaire à la flèche littorale						
<u>Objectif 1.1.1.</u> Sécuriser l'accès à la flèche littorale	Action 1. Aménager un accès à la flèche littorale	en phase d'élaboration	1		Mun. Saint-Fulgence MTQ - MELCC - MFFP	1
	Action 2. Diminuer la vitesse sur la route 172	S.O.	1		MTQ	2
Problème 1.2. État des aménagements						
<u>Objectif 1.2.1.</u> Assurer la pérennité des aménagements	Action 3. Réparer les belvédères et les passerelles	en cours	1		Mun. Saint-Fulgence MELCC - MFFP	3
	Action 4. Réparer le bris de structure de la digue	en cours	1		Mun. Saint-Fulgence CIC - MELCC	4
	Action 5. Procéder à l'inspection régulière des aménagements et effectuer les réparations	S.O.	2		Mun. Saint-Fulgence Citoyens/Usagers	5
<u>Objectif 1.2.2.</u> Améliorer l'entretien du site	Action 6. Augmenter le nombre de poubelles et leur fréquence de vidage	en cours	2		Mun. Saint-Fulgence	6
	Action 7. Faire l'entretien régulier des sentiers	S.O.	3		Mun. Saint-Fulgence Citoyens/Usagers	7
<u>Objectif 1.2.3.</u> Assurer une pratique sécuritaire des activités	Action 8. Améliorer les sentiers pour les rendre plus sécuritaires et accessibles	en cours	3		Mun. Saint-Fulgence	8
	Action 9. Améliorer la signalisation sur les sentiers	en cours	2		Mun. Saint-Fulgence	9
	Action 10. Effectuer la surveillance de la qualité de l'eau dans le secteur de baignade	S.O.	3		Mun. Saint-Fulgence ZIPSC - OBVS - MELCC	10
	Action 11. Encadrer les activités de patin sur le marais	S.O.	3		Mun. Saint-Fulgence CIC - MFFP	11
Problème 1.3. Manque d'aménagements						
<u>Objectif 1.3.1.</u> Ajouter des installations d'agrément aux usagers	Action 12. Offrir un accès à des toilettes publiques sur le site	en cours	3		Mun. Saint-Fulgence	12
	Action 13. Ajouter des bancs et tables de pique-nique	en cours	2		Mun. Saint-Fulgence	13
Problème 1.4. Vandalisme						
<u>Objectif 1.4.1.</u> Éliminer le vandalisme	Action 14. Sensibiliser les jeunes et usagers contre le vandalisme	S.O.	2		Mun. Saint-Fulgence RLS-SLSJ - SQ	14
	Action 15. Augmenter la surveillance sur les lieux	S.O.	2		Mun. Saint-Fulgence SQ	15

Enjeu 2. Biodiversité

La biodiversité se définit comme étant la « diversité des espèces vivantes (micro-organismes, végétaux, animaux) présentes dans un milieu » (Dictionnaire Le Robert, 2021). Dans le cadre de ce plan d'actions concertées, la biodiversité intègre les différentes espèces vivantes ainsi que les habitats et écosystèmes en présence sur le territoire du parc Littoral.

Objectif	Action	Niveau de réalisation	Priorité	Acteurs ciblés	Fiche
			Citoyen - Faisabilité - Récurrence		
Problème 2.5. Dérangement de la faune et la flore					
<u>Objectif 2.5.1.</u> limiter le piétinement de la végétation	Action 16. Éliminer les sentiers clandestins	en cours	2  	Mun. Saint-Fulgence	16
	Action 17. Sensibilisation au respect des sentiers officiels	S.O.	2   	Mun. Saint-Fulgence	17
<u>Objectif 2.5.2.</u> limiter les comportements dérangeant la faune	Action 18. Sensibiliser contre les comportements dérangeant la faune	S.O.	1    	Mun. Saint-Fulgence MFFP	18
	Action 19. Interdire l'alimentation des oiseaux aquatiques	S.O.	1  	Mun. Saint-Fulgence CIC	19
Problème 2.6. Méconnaissance du statut de refuge faunique					
<u>Objectif 2.6.1.</u> Promouvoir la présence d'un refuge faunique et de sa réglementation	Action 20. Sensibiliser à la présence et aux limites du refuge faunique	S.O.	1   	Mun. Saint-Fulgence MFFP	20
Problème 2.7. Présence d'espèces exotiques envahissantes					
<u>Objectif 2.7.1.</u> Diminuer la présence des espèces exotiques envahissantes	Action 21. Sensibiliser à la problématique des espèces exotiques envahissantes	en phase d'élaboration	2   	Mun. Saint-Fulgence ZIPSC - OBVS - MELCC - MFFP	21
	Action 22. Effectuer le contrôle, voir l'éradication, des espèces exotiques envahissantes	en phase d'élaboration	2  	Mun. Saint-Fulgence ZIPSC - MELCC - MFFP	22
Problème 2.8. Acquisition de connaissances					
<u>Objectif 2.8.1.</u> Mettre à jour les connaissances sur les écosystèmes du milieu	Action 23. Réaliser un inventaire des éléments biologiques et physico-chimiques	S.O.	3  	Mun. Saint-Fulgence ZIPSC - COASLSJ MFFP - MELCC	23
<u>Objectif 2.8.2.</u> Assurer un suivi régulier de l'état des écosystèmes	Action 24. Mettre en place un programme de suivi de l'état des écosystèmes	S.O.	2   	Mun. Saint-Fulgence MFFP - MELCC	24
Problème 2.9. Considération de la biodiversité dans la prise de décision					
<u>Objectif 2.9.1.</u> Améliorer la perception des gens face aux projets de conservation	Action 25. Sensibiliser les citoyens et les élus quant à l'importance socio-économique de la biodiversité	S.O.	3   	à définir	25
<u>Objectif 2.9.2.</u> Promouvoir la biodiversité	Action 26. Mettre en place des actions de maintien et de restauration de la biodiversité	S.O.	2   	Mun. Saint-Fulgence CIC - ZIPSC - MFFP	26

Enjeu 3. Éducation

L'éducation fait référence aux actions de diffusion, de partage de connaissances et de formation d'une personne ou d'un groupe de personne. Elle inclut une dimension de sensibilisation citoyenne face à des thématiques particulières.

Objectif	Action	Niveau de réalisation	Priorité	Acteurs ciblés	Fiche
			Citoyen - Faisabilité - Récurrence		
Problème 3.10. Fermeture/Abandon de la mission du CIBRO					
<u>Objectif 3.10.1.</u> Promouvoir la présence du Parc littoral	Action 27. Installer des panneaux d'accueil aux entrées du parc	en cours	2 	Mun. Saint-Fulgence	27
	Action 28. Établir un plan de zonage	S.O.	3 	Mun. Saint-Fulgence	28
	Action 29. Augmenter l'offre d'activités	S.O.	3 	Mun. Saint-Fulgence	29
<u>Objectif 3.10.2.</u> Assurer la mission de conservation du Parc littoral	Action 30. Confier la gestion du site à un organisme	S.O.	2 	Mun. Saint-Fulgence	30
	Action 31. Mettre en valeur le bâtiment principal pour l'accueil des visiteurs	en cours	1 	Mun. Saint-Fulgence	31
	Action 32. Revitaliser les anciennes volières pour retour de la mission des oiseaux blessés	S.O.	2 	Mun. Saint-Fulgence	32
	Action 33. Mettre à jour le circuit d'interprétation	en cours	1 	Mun. Saint-Fulgence	33

Fiche N°1

Action 1 Aménager un accès à la flèche littorale

Enjeu 1. Accessibilité

Problème 1.1. Accès sécuritaire à la flèche littorale

Objectif 1.1.1. Sécuriser l'accès à la flèche littorale

Description

Depuis la construction de la route 172 à Saint-Fulgence, les citoyens de la municipalité ont perdu l'accès à la flèche littorale. Actuellement, les différents usagers du secteur se stationnent en bordure de la route où la vitesse autorisée est de 90 km/h. L'accès à la flèche est donc périlleux, non seulement en raison de l'absence de zone de stationnement, mais également en raison de l'absence d'une entrée et d'escaliers. En effet, les usagers doivent présentement passer par-dessus la rambarde pour accéder au site.

Afin d'adresser l'enjeu de sécurité entourant l'accès à la flèche littorale, un aménagement devrait être réalisé afin d'assurer la sécurité des personnes se rendant à la flèche littorale en véhicule ou à pied.

Modalités

- Plusieurs réglementations s'appliquent lorsque l'on souhaite effectuer des travaux sur les rives d'un cours d'eau;
- Présence du refuge faunique des Battures-de-Saint-Fulgence à l'Ouest.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Ministère des Transports du Québec

Ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques

Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs

Niveau de réalisation : EN PHASE D'ÉLABORATION

Niveau de priorité :  

Exemples/Pistes de réflexion

- Il y a un désir de la population que de tels aménagements n'occasionnent pas une surfréquentation de la flèche littorale.

Fiche N°2

Action 2 Diminuer la vitesse sur la route 172

Enjeu 1. Accessibilité

Problème 1.1. Accès sécuritaire à la flèche littorale

Objectif 1.1.1. Sécuriser l'accès à la flèche littorale

Description

La plupart des usagers de la flèche littorale se stationnent dans la courbe, en bordure de la route 172. Bien que la vitesse autorisée soit de 90 km/h, la majorité des véhicules et camions lourds empruntant cette route circulent à une vitesse allant de 90 à 110 km/h. Les usagers de la flèche littorale peuvent donc ressentir une certaine insécurité par rapport à cette vitesse, surtout considérant l'absence d'une réelle zone de stationnement.

Cette action vise donc la diminution de la vitesse autorisée sur la route 172, du moins pour la portion traverse le Parc littoral de Saint-Fulgence.

Modalités

- La route 172 est une route nationale provinciale sous la juridiction du ministère des Transports du Québec.

Acteurs ciblés

Ministère des Transports du Québec

Niveau de réalisation : S.O.

Niveau de priorité :  

Exemple/Pistes de réflexion

S.O.

Fiche N°3

Action 3 Réparer les belvédères et les passerelles

Enjeu 1. Accessibilité

Problème 1.2. État des aménagements

Objectif 1.2.1. Assurer la pérennité des aménagements

Description

La plupart des aménagements présents sur le site du Parc littoral ont été installés il y a environ une vingtaine d'années. Ceux-ci présentent d'importants signes de détérioration, ce qui met en péril la sécurité des usagers. De plus, l'un des belvédères situés sur la Cap-des-Roches est devenu une perte totale suite au feu de mai 2020.

Cette action vise donc la remise en état des aménagements du Parc littoral, c'est-à-dire les passerelles de bois ainsi que les belvédères qui permettent aux usagers de profiter des panoramas.

Modalités

- Présence du refuge faunique des Battures-de-Saint-Fulgence.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques

Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs

Niveau de réalisation : EN COURS

Niveau de priorité :  

Exemple/Pistes de réflexion

S.O.

Fiche N° 4

Action 4 Réparer le bris de structure de la digue

Enjeu 1. Accessibilité

Problème 1.2. État des aménagements

Objectif 1.2.1. Assurer la pérennité des aménagements

Description

La digue assurant le contrôle du niveau de l'eau du marais a été construite en 1998. La structure permet de maintenir un niveau d'eau adéquat à la formation d'un milieu humide d'intérêt pour la sauvagine.

À l'été 2020, une fuite a été observée dans la structure de contrôle du niveau d'eau de la digue du marais de Canards Illimités. L'année même, cette fuite a été colmatée lors de travaux de réparation temporaire. Au cours de l'été 2021, la fuite est de nouveau constatée et des réparations sont effectuées bénévolement par un citoyen.

Une réparation permanente de la structure devrait être effectuée afin d'assurer la pérennité du milieu humide et des espèces qui l'utilisent, cette action prescrit donc ces travaux.

Modalités

- Présence du refuge faunique des Battures-de-Saint-Fulgence;
- La Municipalité de Saint-Fulgence est propriétaire du terrain;
- Canards Illimités est responsable de l'opération et de l'entretien de la structure.

Acteurs ciblés

Canards Illimités

Municipalité de Saint-Fulgence

Ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques

Niveau de réalisation : EN COURS

Niveau de priorité :  

Exemple/Pistes de réflexion

S.O.

Fiche N°5

Action 5

Procéder à l'inspection régulière des aménagements et effectuer les réparations

Enjeu 1. Accessibilité

Problème 1.2. État des aménagements

Objectif 1.2.1. Assurer la pérennité des aménagements

Description

L'inspection régulière des aménagements permet de détecter rapidement les bris et usures qui peuvent survenir. Cela permet également aux intervenants de se préparer pour effectuer des réparations ou ajustements dans les plus brefs délais.

Il s'agit aussi d'une action permettant d'aborder le problème du vandalisme (Problème 1.4). En effet, en réparant immédiatement les destructions causées par des actes de vandalisme, un message de « non-réussite » est envoyé aux vandales. De plus, l'entretien régulier des installations serait une mesure pour contrer le vandalisme puisque le manque d'entretien d'un site est un signe d'absence de surveillance, et donc, une cible de choix pour les malfaiteurs¹.

Cette action est ainsi une mesure récurrente pour identifier les bris et effectuer leur réparation.

Modalités

S.O.

Acteurs ciblés

Citoyens et usagers

Municipalité de Saint-Fulgence

Niveau de réalisation : S.O.

Niveau de priorité :   

Exemple/Pistes de réflexion

- Identifier une plateforme de signalement (ex. téléphone, courriel).

¹ Power, P. (2019) 3 solutions pour prévenir le vandalisme dans votre municipalité. Fédération québécoise des municipalités. Service d'approvisionnement municipal. Consulté le 8 février 2022. <https://www.sam.ca/14492-2/>

Fiche N°6

Action 6 Augmenter le nombre de poubelles et leur fréquence de vidage

Enjeu 1. Accessibilité

Problème 1.2. État des aménagements

Objectif 1.2.2. Améliorer l'entretien du site

Description

Les poubelles présentes sur le site du Parc littoral de Saint-Fulgence sont peu nombreuses et ne font pas l'objet d'un vidage suffisamment régulier. Plusieurs usagers préfèrent donc laisser leurs déchets à même le site, en bordure des sentiers.

Cette action vise donc à éliminer cette habitude et limiter les déchets sur le site.

Modalités

S.O.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Niveau de réalisation : EN COURS

Niveau de priorité :   

Exemple/Pistes de réflexion

- Des poubelles non vidées incitent les gens à jeter leurs déchets à côté des poubelles. La fréquence de vidage serait donc à privilégier avant d'augmenter le nombre de poubelles.
- Si le nombre de poubelles ne peut pas être augmenté pour des raisons de logistique, il serait pertinent d'indiquer aux usagers que les poubelles en place sont les seules sur le site. On peut aussi leur recommander de jeter leurs déchets maintenant ou d'attendre la prochaine occasion pour garder l'environnement propre.
- Il faut aussi faire attention à ne pas trop mettre de poubelles, cela pourrait nuire à l'aspect naturel du lieu.
- L'organisation de corvées de nettoyage avec la communauté est également suggérée.

Fiche N° 7

Action 7 Faire l'entretien régulier des sentiers

Enjeu 1. Accessibilité
Problème 1.2. État des aménagements
Objectif 1.2.2. Améliorer l'entretien du site

Description

Cette action fait référence à l'état général des sentiers. Pour maintenir les sentiers en état au fil des saisons et des années, un entretien annuel ou bisannuel est recommandé. Cet entretien consiste brièvement à s'assurer que la signalisation est toujours en bon état, que l'aire de marche est exempte d'obstacle et que les fossés de drainage sont bien dégagés².

L'action vise ainsi à assurer l'entretien récurrent des sentiers de randonnée, mais également d'autres zones utilisées, comme les pistes de décollage et d'atterrissage de parapentes.

Modalités

S.O.

Acteurs ciblés

Citoyens et usagers

Municipalité de Saint-Fulgence

Niveau de réalisation : S.O.

Niveau de priorité :   

Exemple/Pistes de réflexion

- L'organisation de corvées d'entretien avec la communauté est pratique courante pour de nombreux sentiers de randonnées au Québec.

² RandoQuébec (2020) Normes en aménagement des sentiers. RandoQuébec Éditions. 116 p.

Fiche N°8

Action 8

Améliorer les sentiers pour les rendre plus sécuritaires et accessibles

Enjeu 1. Accessibilité

Problème 1.2. État des aménagements

Objectif 1.2.3. Assurer la pratique sécuritaire des activités

Description

Certains sentiers du Cap-des-Roches ne sont plus sécuritaires. Parfois trop escarpés ou glissants, les usagers du secteur rapportent des enjeux de sécurité en lien avec les sentiers. Il y a également une absence d'indications quant au niveau d'accessibilité des sentiers. En effets, certaines personnes empruntent les sentiers et rencontrent des éléments de difficulté qui leur font rebrousser chemin (ex. la présence d'escaliers pour un parent avec poussette).

Cette action vise ainsi à revoir la configuration des sentiers afin d'améliorer la sécurité des promeneurs en plus de leur fournir l'information concernant l'accessibilité.

Modalités

S.O.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Niveau de réalisation : EN COURS

Niveau de priorité :  

Exemple/Pistes de réflexion

- Identifier le niveau de difficulté, la longueur des sentiers et leur niveau d'accessibilité (ex. accessibles pour personnes à mobilité réduite ou en poussette) pourrait, par exemple, faciliter la prise de décision des usagers et limiter les risques.

Fiche N°9

Action 9 Améliorer la signalisation sur les sentiers

Enjeu 1. Accessibilité

Problème 1.2. État des aménagements

Objectif 1.2.3. Assurer la pratique sécuritaire des activités

Description

La présente signalisation des sentiers est minimale, voire inexistante sur certains sentiers. Les promeneurs n'ont pas de repères pour s'orienter sur les sentiers, notamment dans le secteur du Cap-des-Roches où plusieurs sentiers sont offerts.

Cette action permettra donc d'offrir aux usagers une signalisation adéquate des sentiers.

Modalités

S.O.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Niveau de réalisation : EN COURS

Niveau de priorité :  

Exemple/Pistes de réflexion

- La technique des formes et des couleurs peut être un bon moyen d'identifier les sentiers et de fournir des repères visuels aux promeneurs³.

³ Ville de Rouyn-Noranda (2017) Guide technique. Balisage et signalisation : Sentiers de randonnée pédestre. 20 p.
Fédération québécoise de la marche (1999) De l'idée au sentier - Guide de réalisation d'un sentier pédestre en milieu naturel. Éditions Bipède. 153 p.

Fiche N° 10

Action 10

Effectuer la surveillance de la qualité de l'eau dans le secteur de baignade

Enjeu 1. Accessibilité

Problème 1.2. État des aménagements

Objectif 1.2.3. Assurer la pratique sécuritaire des activités

Description

Afin d'éviter des problèmes de santé pour la population, un site de baignade doit avoir une eau de qualité. Par exemple, l'apport en eaux usées et en eaux de ruissellement agricole peut affecter la qualité de l'eau d'un secteur. Le principal élément qui pose un risque est la présence de coliformes fécaux, des bactéries présentes naturellement dans l'intestin des mammifères et des oiseaux, qui indiquent une contamination par les matières fécales⁴. À notre connaissance, aucune mesure de qualité de l'eau n'est effectuée dans le secteur de la flèche littorale où se déroulent des activités de baignade et de kitesurf.

Par mesure de précaution, des mesures de qualité de l'eau devraient être effectuées afin d'assurer la santé des usagers; c'est ce que vise cette action.

Modalités

S.O.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Comité ZIP Saguenay-Charlevoix

Organisme de bassin versant du Saguenay

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Niveau de réalisation : S.O.

Niveau de priorité :   

Exemple/Pistes de réflexion

S.O.

⁴ MELCC (2022) La qualité de l'eau et les usages récréatifs. Consulté le 8 février 2022.
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/recreative/qualite.htm>

Fiche N° 11

Action 11

Encadrer les activités de patin sur le marais

Enjeu 1. Accessibilité

Problème 1.2. État des aménagements

Objectif 1.2.3. Assurer la pratique sécuritaire des activités

Description

Certains hivers, des activités de patin sont possibles sur le marais gelé. Lorsque ces activités se déroulent, il est important d'assurer la sécurité des usagers et d'effectuer la pratique en respect avec le milieu naturel que représente le marais.

Cette action vise donc à identifier les accès aux marais ainsi que les zones sensibles pour la pratique sécuritaire du patinage.

Modalités

- Au sein du refuge faunique, il est interdit de pratiquer une activité quelconque à moins d'utiliser un aménagement (ex. sentier, plateforme) identifié à cette fin;
- Il est également interdit de modifier un élément biologique, physique ou chimique de l'habitat de la faune.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Canards Illimités

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Niveau de réalisation : S.O.

Niveau de priorité :   

Exemple/Pistes de réflexion

- L'exutoire du marais est l'endroit où la profondeur d'eau est la plus importante et où l'eau peut circuler sous la glace (zone à risque).
- La neige devrait être balayée de manière à ne pas mettre de pression sur la végétation en bordure du marais.

Fiche N° 12

Action 12 Offrir un accès à des toilettes publiques sur le site

Enjeu 1. Accessibilité

Problème 1.3. Manque d'aménagements

Objectif 1.3.1. Ajouter des installations d'agrément aux usagers

Description

Il n'y a aucune toilette accessible à même le site du Parc littoral de Saint-Fulgence. Cela engendre, de la part de certains usagers, des comportements non désirés. On retrouve ainsi des morceaux de papier hygiénique en bordure de sentier et dans les sous-bois.

Cette action cherche à offrir un accès sanitaire afin de réduire ces comportements.

Modalités

S.O.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Niveau de réalisation : EN COURS

Niveau de priorité : 3 

Exemple/Pistes de réflexion

S.O.

Fiche N° 13

Action 13 Ajouter des bancs et tables de pique-nique

Enjeu 1. Accessibilité

Problème 1.3. Manque d'aménagements

Objectif 1.3.1. Ajouter des installations d'agrément aux usagers

Description

Le Parc littoral de Saint-Fulgence accueille des visiteurs de tous les horizons. Plusieurs d'entre eux y viennent s'y détendre et y observer les canards dans le marais. Il y a également de nombreux rassemblements familiaux ou entre amis qui peuvent s'y dérouler. Il est désiré par la population d'obtenir quelques pièces de mobilier afin de mieux profiter du milieu naturel; c'est ce qui est privilégié par cette action.

Modalités

S.O.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Niveau de réalisation : EN COURS

Niveau de priorité :  

Exemple/Pistes de réflexion

- Placer les tables de pique-nique à des endroits où des poubelles sont disponibles.
- Il serait pertinent d'installer des bancs qui offrent des places à l'ombre le long du sentier du marais.
- Il a été proposé de mettre l'art en valeur en utilisant des bancs de bois sculptés par un artiste régional⁵. Cette pratique pourrait également limiter le vandalisme.

⁵ Rulays (2018) Mise en valeur des haltes paysages. Guide pratique réalisé pour la MRC du Fjord-du-Saguenay. Sainte-Anne-de-la-Pocatière QC. 61 p.

Fiche N° 14

Action 14 Sensibiliser les jeunes et usagers contre le vandalisme

Enjeu 1. Accessibilité
Problème 1.4. Vandalisme
Objectif 1.4.1. Éliminer le vandalisme

Description

Selon le ministère de la Sécurité publique, les actes de vandalisme se perpétuent parce que « beaucoup de jeunes pensent qu'il ne s'agit pas d'un acte grave. Même auprès de certains adultes, le vandalisme peut paraître comme un délit sans importance. [...] Il est important que tous soient conscients des conséquences néfastes qu'a le vandalisme sur nos milieux de vie. Ainsi, il faut sensibiliser les jeunes aux dégâts causés par le vandalisme et s'assurer que ces comportements ne soient pas tolérés »⁶.

Cette action vise ainsi à prévenir le vandalisme par la sensibilisation.

Modalités

S.O.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence
Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean
Sûreté du Québec

Niveau de réalisation : S.O.

Niveau de priorité :   

Exemple/Pistes de réflexion

- Les services de police peuvent proposer divers ateliers dans les écoles.

⁶ Projet Espace (2021) Guide des parcs et autres espaces publics. Prévention du vandalisme. 6 p.

Fiche N° 15

Action 15 Augmenter la surveillance sur les lieux

Enjeu 1. Accessibilité
Problème 1.4. Vandalisme
Objectif 1.4.1. Éliminer le vandalisme

Description

Depuis la fermeture du CIBRO, il n'y a aucune occupation permanente sur le site du Parc littoral de Saint-Fulgence. La surveillance des lieux est ainsi assurée par les usagers, elle est donc partielle. Plusieurs participants au processus de concertation souhaitent que la surveillance soit plus efficace sur les lieux afin de limiter les actes de vandalisme, c'est le cœur de cette action.

Modalités

S.O.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence
Sûreté du Québec

Niveau de réalisation : S.O.

Niveau de priorité :  

Exemple/Pistes de réflexion

- L'installation de caméra de surveillance et l'augmentation de l'éclairage sont également des mesures suggérées.
- L'augmentation de l'achalandage est également un facteur de diminution du vandalisme.

Fiche N° 16

Action 16 Éliminer les sentiers clandestins

Enjeu 2. Biodiversité

Problème 2.5. Dérangeant de la faune et de la flore

Objectif 2.5.1. Limiter le piétinement de la végétation

Description

À travers le Cap-des-Roches, certains anciens sentiers et plusieurs sentiers « clandestins » sont empruntés par les usagers. Il s'agit d'une pratique néfaste pour la végétation qui souffrira de ce piétinement. Cela modifie la composition végétale des sentiers, augmente la fragmentation des habitats et facilite la prolifération des espèces exotiques envahissantes⁷. Pour limiter ce phénomène, l'action suggère l'élimination des sentiers clandestins de sorte qu'ils ne soient plus empruntés constamment.

Modalités

S.O.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Niveau de réalisation : EN COURS

Niveau de priorité : 2 

Exemple/Pistes de réflexion

- La présence de sentiers balisés et bien entretenus incite les usagers à emprunter les bons sentiers (Action 7 et Action 9).
- La plantation de végétation indigène peut être une solution envisagée. L'ajout de petites affiches indiquant par exemple « Nature au travail » ou « Régénération en cours » est suggéré dans les zones de plantation.



Exemple d'affichage au Parc de Chartreuse, à gauche, et au Parc National du Bic, à droite

⁷ Franchini, S. (2007) Connaître le rôle écologique des sentiers. Espaces naturels - Revue des professionnels de la nature. 19 : 17-18.

Fiche N° 17

Action 17 Sensibilisation au respect des sentiers officiels

Enjeu 2. Biodiversité

Problème 2.5. Dérangement de la faune et de la flore

Objectif 2.5.1. Limiter le piétinement de la végétation

Description

Bien que certaines activités nécessitent de circuler à travers les sous-bois (ex. la cueillette au Cap-des-Roches), la plupart des usagers devraient emprunter les sentiers balisés pour effectuer leurs activités.

Cette action vise à sensibiliser les usagers à l'impact du piétinement de la végétation et de l'importance de rester dans les sentiers.

Modalités

- Au sein du refuge faunique, il est interdit de circuler en dehors des sentiers officiels.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Niveau de réalisation : S.O.

Niveau de priorité : 2  

Exemple/Pistes de réflexion

- On priorise généralement les messages à caractère positif tel que « Milieu fragile. Merci de rester dans les sentiers ».



Exemple d'affichage dans la Baie-des-Chaleurs

Fiche N° 18

Action 18 Sensibiliser contre les comportements dérangeant la faune

Enjeu 2. Biodiversité

Problème 2.5. Dérangeant de la faune et de la flore

Objectif 2.5.2. Limiter les comportements dérangeant la faune

Description

Que ce soit volontaire ou non, certains usagers du secteur affiche des comportements pouvant déranger la faune. Parmi les plus fréquents : s'approcher trop près, laisser un chien sans laisse, faire voler un drone trop bas et nourrir les animaux sauvages.

Cette action cherche à éveiller la conscience des usagers face à leurs comportements dérangeants.

Modalités

- Présence du refuge faunique des Battures-de-Saint-Fulgence.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Niveau de réalisation : S.O.

Niveau de priorité :   

Exemple/Pistes de réflexion

- Le Festival de la Bernache peut offrir une belle opportunité de sensibilisation.
- Les groupes de vol libre et de kitesurf peuvent également être impliqués afin d'élargir les efforts de sensibilisation auprès de ce type d'utilisateur.

Fiche N° 19

Action 19

Interdire l'alimentation des oiseaux aquatiques

Enjeu 2. Biodiversité

Problème 2.5. Dérangement de la faune et de la flore

Objectif 2.5.2. Limiter les comportements dérangeant la faune

Description

La présence de nombreux oiseaux dans le secteur de Saint-Fulgence est grandement appréciée par les usagers. Il se développe ainsi un certain attachement envers ces espèces, qui peut inciter certains usagers à nourrir les oiseaux aquatiques. Ce comportement est toutefois très néfaste pour la faune. La nourriture offerte par les humains (souvent des morceaux de pain) crée un faux sentiment de satiété et est moins nutritive que ce dont ils se nourrissent dans la nature. De plus, on enseigne ainsi aux animaux que les humains peuvent leur fournir de la nourriture, les rendant ainsi moins craintifs et plus vulnérables à la prédation⁸.

Cette action recommande l'interdiction de cette pratique.

Modalités

S/O

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Canards Illimités

Niveau de réalisation : S.O.

Niveau de priorité : 1 

Exemple/Pistes de réflexion

- Il peut y avoir des règlements municipaux mis en place pour interdire le nourrissage des animaux sauvages.



Exemple d'affichage dans la ville de Quentigny (France), à gauche, et dans la ville de Val-d'Or, à droite

⁸ Lessard, C. (2000) Évitions de nourrir les oiseaux aquatiques sauvages. Consulté le 8 février 2022. <http://www.federationdeslacs.ca/upload/userfiles/files/environnement/Evitonsdenourrirlescanards-fr.pdf>

Action 20

Sensibiliser à la présence et aux limites du refuge faunique

Enjeu 2. Biodiversité

Problème 2.6. Méconnaissance du statut de refuge faunique

Objectif 2.6.1. Promouvoir la présence du refuge faunique et de sa réglementation

Description

Le refuge faunique des Battures-de-Saint-Fulgence représente près de la moitié du territoire du Parc littoral. Plusieurs citoyens y ont observé des comportements allant à l'encontre de la réglementation inhérente au statut de refuge faunique (ex. circulation en dehors des sentiers identifiés, animaux de compagnie sans laisse, présence de kitesurf). Selon plusieurs participants au processus de concertation, la plupart des usagers ignorent la présence même du refuge faunique ou ne connaissent pas sa délimitation.

Cette action vise à permettre un meilleur affichage et sensibilisation de la population et des usagers afin que ces comportements soient éliminés.

Modalités

- Au sein du refuge faunique, il est interdit de circuler en dehors des sentiers officiels.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Niveau de réalisation : S.O.

Niveau de priorité :   

Exemple/Pistes de réflexion

- Diffusion d'information dans les journaux locaux, clubs, brochures touristiques.
- Installation de petites affiches à des endroits stratégiques pour indiquer physiquement les limites du territoire du refuge faunique. Par exemple : « Limite du refuge faunique, ne pas franchir ».

Fiche N° 21

Action 21

Sensibiliser à la problématique des espèces exotiques envahissantes

Enjeu 2. Biodiversité

Problème 2.7. Présence d'espèces exotiques envahissantes

Objectif 2.7.1. Diminuer la présence des espèces exotiques envahissantes

Description

L'activité humaine est un important facteur d'introduction et de propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE). La sensibilisation de la population est donc une étape importante à réaliser lorsque l'on adresse cette problématique. De plus, certaines EEE recensées sur le territoire présentent des risques pour la santé des usagers.

Cette action vise donc à informer la population de la présence des EEE et de leurs enjeux sur le territoire du Parc littoral.

Modalités

S.O.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Comité ZIP Saguenay-Charlevoix

Organisme de bassin versant du Saguenay

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Niveau de réalisation : EN PHASE D'ÉLABORATION

Niveau de priorité :   

Exemple/Pistes de réflexion

- L'identification des EEE ainsi que leur signalement peut s'effectuer via la plateforme du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), Sentinelle⁹.
- Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs permet aussi d'effectuer des signalements de toute espèce aquatique envahissante animale¹⁰.

⁹ Sentinelle : <https://www.pub.enviroweb.gouv.qc.ca/scc/Catalogue/ConsulterCatalogue.aspx>

¹⁰ MFFP (2021). Espèces exotiques envahissantes animales. Consulté le 28 février 2022. <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/envahissantes/>

Fiche N° 22

Action 22 Effectuer le contrôle, voir l'éradication, des espèces exotiques envahissantes

Enjeu 2. Biodiversité

Problème 2.7. Présence d'espèces exotiques envahissantes

Objectif 2.7.1. Diminuer la présence des espèces exotiques envahissantes

Description

Afin de prévenir une accentuation de la problématique des espèces exotiques envahissantes (EEE) sur le territoire du Parc littoral de Saint-Fulgence, des mesures doivent être mises en place dans les plus brefs délais. Par exemple, la colonie de renouée du Japon est particulièrement préoccupante pour la biodiversité du secteur. En effet, sa présence en bordure d'un chemin très fréquenté, la piste cyclable, et la capacité de l'espèce à se propager facilement permettent l'accroissement rapide de la colonie. À ce rythme, l'espèce pourrait atteindre les zones sensibles du secteur, tel que le marais, dans les prochaines années.

L'action suggère ainsi de mettre en place des mesures pour lutter contre la présence des EEE sur le territoire du Parc littoral.

Modalités

- Présence du refuge faunique des Battures-de-Saint-Fulgence.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Comité ZIP Saguenay-Charlevoix

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Niveau de réalisation : EN PHASE D'ÉLABORATION

Niveau de priorité :  

Exemple/Pistes de réflexion

- Une cartographie complète de la présence des EEE sur le territoire serait d'abord requise.
- La lutte aux EEE doit être planifiée de manière spécifique à l'espèce ciblée.

Fiche N° 23

Action 23 Réaliser un inventaire des éléments biologiques et physico-chimiques

Enjeu 2. Biodiversité

Problème 2.8. Acquisition de connaissances

Objectif 2.8.1. Mettre à jour les connaissances sur les écosystèmes du milieu

Description

Les derniers inventaires et études de caractérisation du territoire couvert le Parc littoral de Saint-Fulgence ont, pour la plupart, été réalisés avant la création du refuge faunique en 2005. Il y a donc un fort intérêt de la population et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, de mettre à jour ces connaissances. De plus, dresser un portrait actuel du milieu permettrait d'en évaluer la qualité et de prévoir des actions pour promouvoir la biodiversité (Action 26).

Cette action prescrit donc cette mise à jour des connaissances biologiques et physico-chimiques du Parc littoral.

Modalités

S.O.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Comité ZIP Saguenay-Charlevoix

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Club des ornithologues amateurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Niveau de réalisation : S.O.

Niveau de priorité :  

Exemple/Pistes de réflexion

- Considérant le fort achalandage du milieu par les ornithologues, les plateformes de sciences citoyennes (ex. eBird, iNaturalist) représentent un bon point de départ.

Action 24

Mettre en place un programme de suivi de l'état des écosystèmes

Enjeu 2. Biodiversité

Problème 2.8. Acquisition de connaissances

Objectif 2.8.2. Assurer un suivi régulier de l'état des écosystèmes

Description

Pour assurer la conservation du milieu, il est impératif de mettre en place des indicateurs de suivi de qualité de l'écosystème. Ces indicateurs devraient être mesurés régulièrement afin de permettre la détection précoce d'une éventuelle dégradation du milieu et une intervention rapide en cas de besoin.

Cette action vise à assurer le suivi de l'état du milieu pour assurer la pérennité des habitats.

Modalités

S.O.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Niveau de réalisation : S.O.

Niveau de priorité :   

Exemple/Pistes de réflexion

- Les parcs à but de conservation (ex. Réseau SÉPAQ, Parc marin Saguenay-Saint-Laurent) ont implémenté ce type de suivi par indicateur. Ils pourraient donc être de précieuses références.
- Le réseau de suivi de la biodiversité du Québec mis en place par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est également une piste intéressante pour assurer le suivi de l'état des écosystèmes de Saint-Fulgence¹¹.

¹¹ MELCC (2021). La biodiversité du Québec. Consulté le 28 février 2022. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/inter.htm#:~:text=R%C3%A9seau%20de%20suivi%20de%20la%20biodiversit%C3%A9%20du%20Qu%C3%A9bec&text=Ce%20r%C3%A9seau%20est%20le%20fruit,pour%20une%20%C3%A9conomie%20verte%202030>.

Fiche N° 25

Action 25

Sensibiliser les citoyens et les élus quant à l'importance socio-économique de la biodiversité

Enjeu 2. Biodiversité

Problème 2.9. Considération de la biodiversité dans la prise de décision

Objectif 2.9.1. Améliorer la perception des gens face aux projets de conservation

Description

La plupart des décisions prises concernant les écosystèmes naturels le sont en fonction de facteurs économiques, notamment selon le coût et les revenus. Pour la majorité des citoyens et des décideurs, il est difficile de concevoir la valeur socio-économique d'un écosystème outre les retombées qu'il engendre tel que le tourisme ou la production de biens. Les écosystèmes fournissent toutefois de nombreux autres services comme la pollinisation, la séquestration de carbone, la filtration de l'eau et de l'air ou la régulation de la santé physique et psychologique. L'ensemble de ces services devraient être pris en compte lors de la prise de décision concernant le Parc littoral de Saint-Fulgence.

Cette action vise ainsi à offrir une nouvelle perspective quant à l'importance des écosystèmes dans les enjeux socio-économiques.

Modalités

S.O.

Acteurs ciblés

S.O.

Niveau de réalisation : S.O.

Niveau de priorité :   

Exemple/Pistes de réflexion

- L'organisme de bassin versant du Saguenay a procédé à l'évaluation des services écosystémiques régionaux dans le cadre de la réalisation des Objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH).

Fiche N° 26

Action 26

Mettre en place des actions de maintien et de restauration de la biodiversité

Enjeu 2. Biodiversité

Problème 2.9. Considération de la biodiversité dans la prise de décision

Objectif 2.9.2. Promouvoir la biodiversité

Description

Pour assurer la pérennité du milieu, des mesures devraient être mises en place afin de mettre en valeur et d'aider la faune et la flore présente au Parc littoral de Saint-Fulgence. Aussi, les espèces en péril ainsi que celles en déclin devraient faire l'objet d'une attention particulière.

Cette action, qui se veut également une suite à l'Action 23, suggère la réalisation de projets à caractère faunique et floristique.

Modalités

- Présence du refuge faunique des Battures-de-Saint-Fulgence;
- Le marais de Canards Illimités a été créé dans l'objectif de favoriser les populations de sauvagine.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Canards Illimités

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Comité ZIP Saguenay-Charlevoix

Niveau de réalisation : S.O.

Niveau de priorité :  

Exemple/Pistes de réflexion

Plusieurs idées en ce sens ont été proposées par les participants au processus de consultation :

- Réimplantation du réseau de nichoirs pour canards arboricoles
- Installation de nichoirs et de perchoirs à hirondelles
- Installation de dortoirs à chauve-souris
- Aménagement d'habitats pour les reptiles et les amphibiens
- Érection d'une plateforme de nidification pour le balbuzard pêcheur
- Aménagement d'une digue permettant un contrôle du niveau de l'eau pour favoriser l'alimentation des oiseaux de rivage pendant les périodes de migration

Fiche N° 27

Action 27 Installer des panneaux d'accueil aux entrées du parc

Enjeu 3. Éducation

Problème 3.10. Fermeture/Abandon de la mission du CIBRO

Objectif 3.10.1. Promouvoir la présence du Parc littoral

Description

Actuellement, les visiteurs potentiels qui voyagent sur la route 172 ne connaissent pas l'ensemble du Parc littoral de Saint-Fulgence. La plupart d'entre eux ne voient que l'accès au stationnement du secteur des battures pour faire halte en cours de route. Pour remédier à cela, cette action propose l'installation de panneaux d'accueil aux entrées du parc afin d'offrir une meilleure visibilité à celui-ci ainsi qu'aux activités qui y sont offertes.

Modalités

S.O.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Niveau de réalisation : EN COURS

Niveau de priorité :  

Exemple/Pistes de réflexion

- Ces panneaux peuvent également servir à fournir diverses informations telles que la réglementation en vigueur ou la promotion de la mission de conservation du Parc littoral.

Fiche N° 28

Action 28 Établir un plan de zonage

Enjeu 3. Éducation

Problème 3.10. Fermeture/Abandon de la mission du CIBRO

Objectif 3.10.1. Promouvoir la présence du Parc littoral

Description

Le plan de zonage est un élément essentiel à tout parc dédié à une mission de conservation. Ce plan sert à clarifier les usages permis en fonction des divers secteurs. Le territoire du Parc littoral de Saint-Fulgence fait déjà l'objet d'un zonage de conservation à l'échelle provinciale et municipale. Cette action vise donc à unifier la représentation de l'affectation actuelle du territoire en un même plan de zonage qui serait facile à interpréter pour les usagers.

Modalités

- Présence du refuge faunique des Battures-de-Saint-Fulgence (Affectation de conservation) qui a un zonage défini par son règlement;
- Le Cap-des-Roches possède une affectation de conservation extensive (MRC du Fjord-du-Saguenay).

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Niveau de réalisation : S.O.

Niveau de priorité : 3 

Exemple/Pistes de réflexion

S.O.

Action 29 Augmenter l'offre d'activités

Enjeu 3. Éducation

Problème 3.10. Fermeture/Abandon de la mission du CIBRO

Objectif 3.10.1. Promouvoir la présence du Parc littoral

Description

Les participants au processus de consultation apprécient grandement le Parc littoral de Saint-Fulgence pour son aspect naturel. Plusieurs souhaitent voir l'offre d'activités augmentée sur le site. Les activités de petite envergure sont priorisées afin d'éviter de surcharger le milieu et de nuire à son aspect naturel.

Cette action permettra donc aux usagers de profiter du site d'une nouvelle manière.

Modalités

- Présence du refuge faunique des Battures-de-Saint-Fulgence ayant certaines restrictions quant aux activités permises.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Niveau de réalisation : S.O.

Niveau de priorité :  

Exemple/Pistes de réflexion

- Plusieurs idées en ce sens ont été proposées par les participants au processus de consultation :
 - Événements artistiques
 - Randonnées guidées (ex. bioblitz¹²)
 - Cuillettes de groupe au Cap-des-Roches
 - Séances de yoga et de méditation

¹² « Un bioblitz est un événement qui rassemble des experts naturalistes et des scientifiques spécialistes de la taxonomie en vue d'inventorier le plus grand nombre d'espèces possible dans un secteur donné et dans un laps de temps déterminé » (Bioblitz Canada 2022).

Fiche N° 30

Action 30 Confier la gestion du site à un organisme

Enjeu 3. Éducation

Problème 3.10. Fermeture/Abandon de la mission du CIBRO

Objectif 3.10.2. Assurer la mission de conservation du Parc littoral

Description

Depuis la fermeture du CIBRO, il n'y a aucun organisme qui a pris le relais pour assurer la gestion du Parc littoral et mener à bien sa mission de conservation. La municipalité de Saint-Fulgence fait de son mieux pour mettre en valeur le secteur, mais il y a une forte volonté citoyenne pour que la gestion du site soit de nouveau sous la charge d'un organisme dont la priorité sera d'assurer sa conservation. Il s'agit également d'une suggestion émise par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin d'adresser convenablement les menaces et problématiques touchant le refuge faunique.

Cette action vise donc à améliorer les efforts de conservation en confiant la gestion du site à un organisme dédié.

Modalités

S.O.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Niveau de réalisation : S.O.

Niveau de priorité :  

Exemple/Pistes de réflexion

- Lors de la mise en place d'un conseil d'administration, une attention particulière devrait être portée à la représentativité des différents groupes d'utilisateurs du Parc littoral de Saint-Fulgence.

Fiche N°31

Action 31 Mettre en valeur le bâtiment principal pour l'accueil des visiteurs

Enjeu 3. Éducation

Problème 3.10. Fermeture/Abandon de la mission du CIBRO

Objectif 3.10.2. Assurer la mission de conservation du Parc littoral

Description

La présence d'un bâtiment, auparavant occupé par le CIBRO, à l'entrée du Cap-des-Roches est désignée comme étant la principale opportunité à saisir pour mettre en valeur le Parc littoral de Saint-Fulgence. Il a notamment été suggéré d'en faire un lieu d'éducation et de sensibilisation à la faune et la flore, un lieu d'exposition ainsi qu'un lieu communautaire.

L'action vise ainsi à redonner vie au bâtiment principal pour y accueillir les usagers et leur faire découvrir le Parc littoral de Saint-Fulgence.

Modalités

S.O.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Niveau de réalisation : EN COURS

Niveau de priorité : 1  

Exemple/Pistes de réflexion

- La création d'un sentiment d'appartenance au milieu devrait être visée.
- Le bâtiment pourrait accueillir des groupes de loisirs scientifiques et scolaires.

Fiche N° 32

Action 32

Revitaliser les anciennes volières pour le retour de la mission des oiseaux blessés

Enjeu 3. Éducation

Problème 3.10. Fermeture/Abandon de la mission du CIBRO

Objectif 3.10.2. Assurer la mission de conservation du Parc littoral

Description

La fermeture du CIBRO a également entraîné l'abandon des neuf volières qui servaient à accueillir les oiseaux blessés. Les participants au processus de consultation appréciaient grandement la présence de ces oiseaux dans les volières et souhaitent leur retour. L'objectif serait de pouvoir accueillir des oiseaux blessés de manière temporaire ou d'abriter des oiseaux ambassadeurs, des oiseaux qui n'ont pas les capacités de retourner vivre dans leur habitat naturel. C'est ce qui est préconisé par cette action.

Modalités

- Des permis spécifiques sont requis pour la garde d'oiseau de proie.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Niveau de réalisation : S.O.

Niveau de priorité :  

Exemple/Pistes de réflexion

S.O.

Fiche N° 33

Action 33 Mettre à jour le circuit d'interprétation

Enjeu 3. Éducation

Problème 3.10. Fermeture/Abandon de la mission du CIBRO

Objectif 3.10.2. Assurer la mission de conservation du Parc littoral

Description

L'actuel circuit d'interprétation a été conçu dans les années 80'-90'. Plusieurs participants au processus de consultation souhaitent donc qu'il y ait une mise à jour de ce circuit et des thématiques abordées afin qu'il reflète une image actualisée du territoire du Parc littoral de Saint-Fulgence.

Cette action vise donc la mise à jour du circuit d'interprétation.

Modalités

S.O.

Acteurs ciblés

Municipalité de Saint-Fulgence

Niveau de réalisation : EN COURS

Niveau de priorité : 1 

Exemple/Pistes de réflexion

- Plusieurs idées de sujets d'interprétation ont été proposées par les participants au processus de consultation :
 - Dynamique de l'eau (fjord, battures, marées, étagement des espèces végétales);
 - Géomorphologie de la flèche littorale;
 - Tacon #14 du Projet Ouananiche;
 - L'histoire de Saint-Fulgence et de ses habitants (ex. histoire des anciens lots);
 - Pêche à la fascine dans la baie des remous;
 - Espèces végétales et animales présentes (leurs habitats et leurs périodes de fréquentation du secteur);
 - En profiter pour faire de l'éducation et de la sensibilisation à la biodiversité.

Conclusion

Ce plan d'action concerté pour la conservation des écosystèmes du Parc littoral de Saint-Fulgence est le fruit de plusieurs mois de travail et de nombreuses discussions. La vision commune ressortie au cours de la démarche démontre bien les priorités qui doivent se glisser au coeur de la raison d'être du Parc littoral : l'accessibilité, la biodiversité et l'éducation.

Les travaux en cours sur le site du Parc littoral constituent un excellent point de départ pour les objectifs d'accessibilité et d'éducation, mais il est impératif de mettre à jour les connaissances biologiques du milieu afin de bien adresser les objectifs entourant la biodiversité.

Le Comité ZIP Saguenay-Charlevoix a constaté une certaine harmonisation des usages au sein du territoire et une grande volonté de la population à préserver la qualité du milieu. La municipalité de Saint-Fulgence dispose maintenant d'un outil de gestion qui lui permettra de prendre en charge les volontés citoyennes pour les années à venir.

« On aime ce qui nous a émerveillés, et l'on protège ce que l'on aime »

– Jacques-Yves Cousteau



© Gilles H. Lemieux (2021)

Ce projet est rendu possible grâce à la participation technique et financière de :

